



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 NOVEMBRE 2021, EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
Louise Savignac, conseillère

MM. Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller
Jean-Sébastien Hénault, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice des communications

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2021-11-220

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé en y ajoutant néanmoins les points suivants :

- « 11.1 Convention collective des salariés de la fonction publique – Journalier d'entretien affecté à l'entretien des patinoires – Lettre d'entente no. 26 – Approbation
- 11.2 Saint-Vincent-de-Paul de Joliette (conférence du christ-roi) – Octroi de soutien financier
- 11.3 Calendrier des séances du conseil 2021 – Séances de décembre 2021 – Autorisation de modification »

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

- * Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 – Adoption

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

- * 4.1 Rapport des dépenses – Du 30 septembre 2021 au 3 novembre 2021 – Approbation
- * 4.2 Société d'habitation du Québec – Office d'habitation au cœur de chez-nous – Prévisions budgétaires 2021 amendées – Adoption

- * 4.3 Services juridiques et affaires corporatives – Poste de technicien(ne) en documentation – Complétion de la période de probation – Confirmation
- * 4.4 Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement – Exercice financier 2020 – Autorisation
- * 4.5 Programme TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux version no.3 – Approbation
- * 4.6 Services professionnels pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel – Octroi de contrat
- * 4.7 Création des comités de travail de la Ville et nomination de membres du conseil municipal
- * 4.8 Maire suppléant – Désignation

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- * 5.1 Service de la prévention des incendies – Postes de pompiers à temps partiel – Autorisation d'embauches
- * 5.2 Programme provincial d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel – Présentation de demande – Autorisation
- * 5.3 Bris du couvert de glace de la rivière L'Assomption – Printemps 2022 – Octroi de contrats
- * 5.4 Service de la prévention des incendies – Entente intermunicipale pour le partage d'équipements pour tests de pression pour boyaux – Autorisation de signature

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- * 6.1 Produits chimiques – Regroupement d'achats 2022 – Octroi de contrat
- * 6.2 Service des travaux publics – Poste de journalier d'entretien – Autorisation d'embauche

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- * 7.1 Demande de démolition d'immeuble et programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé – Propriété du 631, rue de la Visitation – Décision
- * 7.2 Demande de démolition d'immeuble et programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé – Propriété du 2030, rue de la Visitation – Décision
- * 7.3 Demande de démolition d'immeuble et programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé – Propriété du 77, rue de la Petite-Noraie – Décision

8.0 SERVICE DES LOISIRS

- * 8.1 Service des loisirs – Poste de préposé(e) aux loisirs – Autorisation d'embauche

9.0 REQUÊTES

- * 9.1 Fondation pour la santé du nord de Lanaudière – Défi ski Nicoletti 2022 – Octroi de soutien financier
- * 9.2 Centraide Lanaudière – Campagne de collecte de fonds 2021 – Octroi de soutien financier
- * 9.3 Légion royale canadienne – Campagne du coquelicot et jour du souvenir 2021 – Octroi de soutien financier

10.0 INFORMATIONS

- * 10.1 Emprunt par obligations – Adjudication – Dépôt
- * 10.2 Rapport des permis de construction – Mois d’octobre 2021 – Dépôt
- * 10.3 Comité consultatif d’urbanisme (CCU) – Compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2021 – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2021-11-221

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021 – ADOPTION

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 tel qu’il a été rédigé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance, monsieur le maire, Robert Bibeau, invite les personnes présentes à poser des questions sur l’ordre du jour et l’administration en général.

Dépôt de pétition :

Madame Rachel Robitaille, représentante, procède au dépôt d’une pétition, datée du 8 septembre 2021, en lien avec le stationnement sur la rue Pierre-Mercure. Le conseil municipal prend acte de ce dépôt.

Question 1 :

En date du 9 octobre 2021, une citoyenne s’adresse par écrit auprès du conseil municipal, demandant qu’un rafraichissement des installations de jeux pour enfants du Parc d’Ailleboust soient effectué.

Réponse :

Avant même la date de tenue de la présente séance du conseil, la direction générale adjointe a pris en charge la demande et un suivi a été assuré auprès de la citoyenne. Le conseil prend acte de la correspondance de la citoyenne et enjoint la direction générale adjointe de poursuivre la prise en charge de la demande.

Question 2 :

En date du 7 octobre 2021, une citoyenne s'adresse par écrit auprès du conseil municipal, demandant que des mesures soient prises par la Ville afin d'encadrer l'utilisation du chauffage domestique au bois sur son territoire.

Réponse :

Le conseil municipal prend acte de cette correspondance et enjoint le Service des communications de la Ville de formuler une réponse en leur nom auprès de la citoyenne.

Question 3 :

En date du 18 octobre 2021, un citoyen s'adresse par écrit auprès du conseil municipal, demandant si la Ville entend prendre des mesures pour réduire la pollution atmosphérique qui serait causée par les feux de bois domestiques.

Il demande également si la Ville entend faire appliquer une interdiction de circulation des motoneiges sur la rivière L'Assomption.

Réponse :

Le conseil municipal prend acte de cette correspondance et enjoint le Service des communications de la Ville de formuler une réponse en leur nom auprès du citoyen.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1

2021-11-222

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 30 SEPTEMBRE 2021 AU 3 NOVEMBRE 2021 – APPROBATION

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

Sur la proposition Robert Groulx

Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- les chèques fournisseurs n^{os} 52 763 à 53 000 : 3 490 409,11 \$
- les chèques annulés : --
- les paiements directs : 61 923,79 \$
- les paiements directs annulés : --

Total : 3 552 332,90 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Retrait d'un membre du conseil

Préalablement au traitement du point 4.2 par le conseil municipal, madame la conseillère Chantal Riopel se retire afin de se conformer aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

4.2

2021-11-223

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – OFFICE D'HABITATION AU CŒUR DE CHEZ-NOUS – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 AMENDÉES – ADOPTION

ATTENDU les prévisions budgétaires 2021, amendées au 28 septembre 2021, déposées par l'Office municipal d'habitation au cœur de chez-nous;

CONSIDÉRANT que le budget de l'ensemble immobilier 2021, amendé au 28 septembre 2021, prévoit un déficit dont 10 % sera assumé par la Ville; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 présentées par l'Office d'habitation au cœur de chez-nous, amendées au 28 septembre 2021, prévoyant une contribution financière de la Ville de l'ordre de 2 397 \$ et correspondant à 10% du déficit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Reprise d'un membre du conseil

Préalablement au traitement du point 4.3 par le conseil municipal, madame la conseillère Chantal Riopel reprend part à la séance du conseil.

4.3

2021-11-224

SERVICES JURIDIQUES ET AFFAIRES CORPORATIVES – POSTE DE TECHNICIEN(NE) EN DOCUMENTATION – COMPLÉTION DE LA PÉRIODE DE PROBATION – CONFIRMATION

ATTENDU la résolution numéro 2021-05-106, adoptée par le conseil municipal en date du 10 mai 2021, par laquelle la candidature de madame Lauriane Dupuis-Fleury est retenue afin de pourvoir le poste de technicienne en documentation, laquelle comporte une période de probation de 790 heures travaillées; et

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro SG-21-10, préparé par Me Bianca Baril, greffière-adjointe, en date du 9 novembre 2021, indiquant que madame Dupuis-Fleury a complété avec succès sa période de probation à compter du 21 octobre 2021.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

CONFIRMER l'embauche de madame **Lauriane Dupuis-Fleury** à titre de technicienne en documentation, poste régulier à temps partiel, et ce, à compter de la date de fin de sa période de probation, soit le 21 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2021-11-225

AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE FINANCIER 2020 – AUTORISATION

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SF-21-06, préparé par Yannick Roy, directeur du Service des finances, en date du 15 novembre 2021, recommandant d'affecter une partie, soit la somme de 1 437 591 \$, de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2020 s'élevant à la somme de 3 523 719 \$.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

AFFECTER une partie, soit la somme de 1 437 591 \$, de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2020 comme suit :

- Le surplus de revenus afférent aux services d'égout et d'aqueduc, au montant de 152 900 \$, est affecté à la réserve financière pour le service de l'eau, le tout tel que plus amplement détaillé au document intitulé : « Affectation des surplus à la réserve financière du service de l'eau » et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante;
- Le surplus de revenus afférent aux divers services offerts par le Service de la prévention des incendies de la Ville au cours de l'année 2020, totalisant 184 691 \$, est affecté au Service de la prévention des incendies, le tout tel que plus amplement détaillé au document intitulé : « Service de prévention des incendies, opérations, financements et investissements » et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante;
- La somme de 100 000 \$ est affectée à la réalisation de projets en lien avec les parcs et terrains de jeux de la Ville; et
- La somme de 1 000 000 \$ est affectée au projet de revitalisation de la rue de la Visitation.

CONSERVER la somme de 2 086 128 \$ dans l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.5
2021-11-226

PROGRAMME TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION NO.3 – APPROBATION

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023; et

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une correspondance du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

RESPECTER les modalités du guide qui s'appliquent à la Ville de Saint-Charles-Borromée et s'engager à :

- être la seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.3, jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une correspondance du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme; et
- informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ATTESTER par la présente résolution que la programmation des travaux version numéro 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.6
2021-11-227

SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro DG-21-11, accompagné de son annexe, préparé par monsieur Claude Crépeau, directeur général de la Ville, en date du 3 novembre 2021, concernant l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel de la Ville, dans le cadre de son Plan stratégique 2021-2030 ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'analyser adéquatement la capacité organisationnelle et les processus de productivité de l'organisation de la Ville afin d'assurer une bonne gestion et planification de sa croissance;

ATTENDU les demandes de prix effectuées à cet effet auprès de divers professionnels offrant un tel service ;

ATTENDU la recommandation formulée au sommaire décisionnel numéro DG-21-11 à l'effet d'octroyer de gré à gré le mandat de services professionnels pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel de la Ville, à la firme « Mallette S.E.N.C.R.L. » pour la somme de 42 365 \$ (incluant les frais administratifs), taxes en sus ; et

CONSIDÉRANT que les crédits ne sont pas disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le mandat de services professionnels pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel de la Ville à la firme « Mallette S.E.N.C.R.L. » pour la somme de 42 365 \$ (incluant les frais administratifs), taxes en sus; et

FINANCER cette dépense avec les sommes disponibles à l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.7
2021-11-228

CRÉATION DES COMITÉS DE TRAVAIL DE LA VILLE ET NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU que les conseillers municipaux peuvent choisir de siéger sur différents comités de la Ville; et

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination de certains conseillers municipaux, afin qu'ils siègent sur divers comités de la Ville, suite au renouvellement de leur mandat aux termes des élections municipales du 7 novembre 2021.

Sur la proposition Robert Groulx
Appuyée par Louise Savignac

IL EST RÉSOLU DE :

NOMMER les conseillers municipaux suivants sur les différents comités, tel que ci-après détaillés, et ce, jusqu'à la terminaison de leur mandat:

COMITÉ	Membres du conseil
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	- Robert Bibeau (membre désigné par la loi) - Louise Savignac - Chantal Riopel
Comité des ressources humaines (RH)	- Janie Tremblay - Robert Groulx - Robert Bibeau
Comité de circulation	- Robert Groulx - Louise Savignac
Comité sur les travaux publics	- Denis Bernier - Chantal Riopel
Comité des finances	- Robert Bibeau - Janie Tremblay - Robert Groulx
Comité d'embellissement et d'environnement	- Louise Savignac - Chantal Riopel
Comité de l'eau	- Chantal Riopel - Denis Bernier
Comité loisirs et culture	- Janie Tremblay - Denis Bernier - Jean-Sébastien Hénault
Comité communication & ville intelligente	- Janie Tremblay - Jean-Sébastien Hénault
Comité protection des biens et de la personne	- Robert Groulx - Denis Bernier
Conseil d'administration de la bibliothèque	- Louise Savignac - Jean-Sébastien Hénault - Janie Tremblay
Comité de sécurité public (MRC)	- Robert Groulx - Denis Bernier (adjoint)

Office Municipal de L'Habitation (externe)	- Chantal Riopel
Régie d'assainissement des eaux du grand Joliette	- Chantal Riopel - Denis Bernier
Transports (MRC)	- Louise Savignac - Robert Groulx (adjoint)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.8
2021-11-229

MAIRES SUPPLÉANTS – DÉSIGNATION

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

DÉSIGNER madame Chantal Riopel, conseillère, siège 1, à titre de mairesse suppléante pour la période du 15 novembre au 31 décembre 2021.

DÉSIGNER les maires suppléants pour les périodes suivantes :

Du 1 ^{er} janvier au 28 février 2022	Janie Tremblay, conseillère, siège n° 6
Du 1 ^{er} mars au 30 avril 2022	Robert Groulx, conseiller, siège n° 5
Du 1 ^{er} mai au 30 juin 2022	Jean-Sébastien Hénault, conseiller, siège n° 2
Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2022	Denis Bernier, conseiller, siège n° 4
Du 1 ^{er} septembre au 31 octobre 2022	Louise Savignac, conseillère, siège n° 3
Du 1 ^{er} novembre au 31 décembre 2022	Chantal Riopel, conseillère, siège n° 1

POURSUIVRE l'alternance selon la même séquence jusqu'aux prochaines élections 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1
2021-11-230

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – POSTES DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL – AUTORISATION D'EMBAUCHES

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SI-21-13, préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 27 octobre 2021, recommandant l'embauche de deux (2) pompiers à temps partiel, lesquels devront d'abord compléter une formation de base auprès de l'école de formation du Service de la prévention des incendies de la Ville, de même que les examens qui y sont afférents avec succès, avant d'être opérationnels et d'exécuter leur première journée travaillée ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive formulée au sommaire décisionnel numéro SI-21-13 à l'effet de retenir la candidature de madame **Sophie Dion**, de même que celle de monsieur **Alexandre Major**, afin de pourvoir ces postes de pompiers en temps partiel ; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

EMBAUCHER madame **Sophie Dion**, ainsi que monsieur **Alexandre Major**, afin de pourvoir deux (2) postes de pompiers à temps partiel, classe « Pompier 1 »; ces derniers devront compléter leur formation de base auprès de l'école de formation du Service de la prévention des incendies de la Ville et devront compléter avec succès les examens qui y sont afférents avant d'être opérationnels et d'exécuter leur première journée travaillée; et

ASSUJETTIR ces embauches à une période de probation d'un an, laquelle débutera à compter de la première journée travaillée, et que leurs autres conditions de travail soient celles prévues au sommaire décisionnel numéro SI-21-13, complétées par celles de la convention collective des pompiers en vigueur, et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2
2021-11-231

PROGRAMME PROVINCIAL D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL – PRÉSENTATION DE DEMANDE
– AUTORISATION

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro S1-21-13 préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du service de la prévention des incendies, en date du 27 octobre 2021;

ATTENDU que le gouvernement provincial a reconduit pour la prochaine année son Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et que le Service de la prévention des incendies de la Ville désire bénéficier de ce programme d'aide financière afin d'être en mesure de former certains pompiers;

ATTENDU que les dépenses liées à ces formations devront être initialement assumées par la Ville, mais qu'elles lui seront remboursées par le programme d'aide financière à la réussite des examens par les candidats; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service des incendies, à présenter et à signer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel auprès du Ministère de la Sécurité publique pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.3
2021-11-232

BRIS DU COUVERT DE GLACE DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION – PRINTEMPS 2022 –
OCTROI DE CONTRATS

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SI-21-16 préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 10 novembre 2021, recommandant la réservation de machineries spécialisées

(excavatrice amphibie, excavatrice longue portée et aéroglisseur), incluant sa main d'œuvre d'opération, utilisées afin de dégager le couvert de glace de la rivière L'Assomption, pour la période printanière 2022, dans le but de limiter les problématiques d'inondations;

ATTENDU les demandes de prix effectuées auprès de fournisseurs offrant de tels services;

ATTENDU les recommandations formulées au sommaire décisionnel numéro SI-21-16 quant à l'octroi de ces contrats de gré à gré en faveur de certains fournisseurs; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré les contrats suivants comme suit :

- Services d'une excavatrice amphibie à l'entreprise « Eco Technologies de Caraquet » pour la somme de 15 965 \$, taxes en sus, pour la location de machinerie et un montant forfaitaire de 48 281,25\$, taxes en sus, pour 75 heures de main d'œuvre d'opération. Un taux horaire de 643,75 \$, taxes en sus, est convenu advenant l'exécution d'heures supplémentaires. Le montant total de la dépense ne pourra toutefois dépasser la somme de 90 000\$, taxes incluses ;
- Services d'une pelle excavatrice longue portée à l'entreprise « Excavation Normand Majeau », pour la somme de 3 150 \$, taxes en sus, pour la location de machinerie et d'un taux horaire de 265 \$ pour la main d'œuvre d'opération, et ce, jusqu'à concurrence de la somme totale de 10 000 \$, taxes incluses; et
- Services de travaux d'affaiblissement préventif du couvert de glace et d'un aéroglisseur à la firme « Hydro Météo » pour la somme forfaitaire de 11 200 \$, taxes en sus, pour 24 heures de travail, réparties sur 5 jours. Un taux horaire de 425 \$, taxes en sus, est convenu advenant l'exécution d'heures supplémentaires. Le montant total de la dépense ne pourra toutefois dépasser la somme de 20 000 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

5.4
2021-11-233

**SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – ENTENTE INTERMUNICIPALE
POUR LE PARTAGE D'ÉQUIPEMENTS POUR TESTS DE PRESSION POUR
BOYAUX – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SI-21-14, préparé par monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 2 novembre 2021;

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée et la Municipalité de Rawdon ont fait ensemble l'acquisition d'équipements permettant d'effectuer annuellement des essais de pression hydrostatique sur les boyaux de lutte contre l'incendie de leurs services respectifs;

ATTENDU que l'utilisation de ces équipements pourrait être optimisée en les partageant avec d'autres villes;

ATTENDU que la Municipalité d'Entrelacs et la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson désirent adhérer à une entente intermunicipale régissant l'utilisation de ces équipements avec la Municipalité de Rawdon et la Ville de Saint-Charles-Borromée pour un terme initial de 5 ans; et

CONSIDÉRANT le projet d'entente préparé à cet effet par les services juridiques de la Ville, soumis ce jour au conseil municipal pour commentaires et examen, et dont copie est annexée à la présente résolution (ci-après désignée : l'« Entente »).

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER tel quel le projet d'Entente ; et

AUTORISER monsieur Sébastien Toustou, directeur du Service de la prévention des incendies, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée l'Entente, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1

2021-11-234

PRODUITS CHIMIQUES – REGROUPEMENT D'ACHATS 2022 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Ville fait partie d'un regroupement de municipalités et de régies d'aqueduc sous l'appellation « Regroupement d'achat Rive-Nord » pour l'achat de produits chimiques servant au traitement de l'eau potable;

ATTENDU que les municipalités ou régies d'aqueduc de ce regroupement sont mandatées à tour de rôle pour mener à terme le processus d'appel d'offres et que la Ville de Terrebonne a assumé ce rôle pour l'année 2022 (résolution numéro 2021-05-107, adoptée par le conseil municipal de la Ville le 10 mai 2021);

CONSIDÉRANT les recommandations formulées au rapport préparé par madame Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne, daté du 1er octobre 2021, quant à l'octroi des contrats et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER les contrats ci-après aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres publics SA21-9048 pour la fourniture de produits chimiques 2022 aux entreprises ayant déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées comme suit :

Produit	Fournisseur	Quantité approx.	Prix unitaire	Montant approx. (taxes incluses)
A2 SULFATE D'ALUMINIUM 48.8 %	Solutions Canada Inc. (KEMIRA)	175 000 kgl	0.2410 \$ / kgl	48 490.71 \$
B1.11 POLYMÈRE-EAU POTABLE	Nouvelle Technologie inc. (TEKNO)	800 kg	8.2500 \$ / kg	7 588.35 \$
F1.2 CHLORE GAZEUX	Brenntag Canada Inc. (BRENNTAG)	6 120 kg	4.4500 \$ / kg	31 312.29 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2021-11-235

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – POSTE DE JOURNALIER D'ENTRETIEN À TEMPS PARTIEL – AUTORISATION D'EMBAUCHE

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-21-33, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 15 novembre 2021, recommandant l'embauche d'un journalier d'entretien à temps partiel au Service des travaux publics de la Ville ;

ATTENDU que ce poste a été soumis à la procédure d'affichage interne, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

ATTENDU la candidature présentée afin de combler ce poste et son évaluation par le directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT la recommandation positive formulée au sommaire décisionnel numéro ST-21-33 à l'effet de retenir la candidature de monsieur Jacob Bondu afin de pourvoir le poste de journalier d'entretien à temps partiel ; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

RECONNAITRE que M. Jacob Bondu travaille pour la Ville depuis le 6 janvier 2018 à titre d'employé régulier à temps partiel au poste de surveillant.

MANDATER le Directeur des finances afin d'apporter les ajustements nécessaires aux conditions de travail de M. Jacob Bondu, et ce, rétroactivement au 6 janvier 2018.

EMBAUCHER monsieur **Jacob Bondu**, afin de pourvoir le poste de journalier d'entretien à temps partiel, classe 2, de la convention collective en vigueur, fixer sa période d'essai à 900 heures de travail et que ses autres conditions de travail soient celles prévues au sommaire décisionnel numéro ST-21-33 et la convention collective en vigueur, et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1

2021-11-236

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE RÉUTILISATION DU SOL DÉGAGÉ – PROPRIÉTÉ DU 631, RUE DE LA VISITATION – DÉCISION

ATTENDU que, par l'adoption du *règlement 2179-2021 concernant la démolition d'immeubles*, le conseil municipal s'est attribué l'entière responsabilité des fonctions autrefois conférées au Comité de démolition en matière de demandes de démolition d'immeubles et de programmes préliminaires de réutilisation du sol dégagé qui y sont afférents;

ATTENDU la demande de démolition et de réutilisation du sol présentée par la société « Les Entreprises Suzanne et Alain Rivest inc. », pour l'immeuble sis au numéro 631, rue de la Visitation (lots numéros 4 561 882 et 4 561 884);

ATTENDU le dossier de demande complet déposé par le requérant auprès de l'officier responsable de la Ville et transmis ce jour par ce dernier auprès du conseil municipal pour examen et décision;

ATTENDU l'avis préliminaire de démolition dûment publié, en date du 4 novembre 2021, et qu'aucune opposition n'a été reçue à cet effet de la part de personnes intéressées, dont notamment tous locataires, s'il y a lieu;

ATTENDU la recommandation **65 CCU 21** formulée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en regard du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé projeté par le requérant; et

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de rendre une décision en ce qui concerne cette demande de démolition, ainsi que le programme préliminaire de réutilisation du sol qui y est afférent d'après les critères d'évaluation établis par le Règlement 2179-2021.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

REFUSER la demande de démolition présentée par la société « Les Entreprises Suzanne et Alain Rivest inc. », pour l'immeuble sis au numéro 631, rue de la Visitation (lots numéros 4 561 882 et 4 561 884),

MOTIVER ce refus comme suit :

- Le conseil est d'avis que la demande de démolition, telle que présentée, n'est pas justifiée, puisque l'immeuble visé est en bon état, que son apparence architecturale est bien, que l'état actuel de l'immeuble n'a pas d'impact négatif sur le voisinage et que le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé n'offre pas de valeur ajoutée au milieu.

REFUSER le programme préliminaire de réutilisation du sol présenté par le requérant.

MOTIVER ce refus comme suit :

- Le conseil est d'avis que le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé, tel que présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) (**65 CCU 21**), est trop dense pour le lot visé et pour le milieu environnant, qu'il présente des logements en sous-sol en front de la rue de la Visitation, ce qui n'est pas souhaitable, et qu'il ne rencontre pas l'axe de développement urbain du plan stratégique de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2
2021-11-237

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE RÉUTILISATION DU SOL DÉGAGÉ – PROPRIÉTÉ DU 2030, RUE DE LA VISITATION – DÉCISION

ATTENDU que, par l'adoption du *règlement 2179-2021 concernant la démolition d'immeubles*, le conseil municipal s'est attribué l'entière responsabilité des fonctions autrefois confiées au Comité de démolition en matière de demandes de démolition d'immeubles et de programmes préliminaires de réutilisation du sol dégagé qui y sont afférents;

ATTENDU la demande de démolition et de réutilisation du sol dégagé présentée par la société « 9433-6922 Québec inc. » pour l'immeuble sis au numéro 2030, rue de la Visitation (lots numéros 4 563 628 et 4 563 630);

ATTENDU le dossier de demande complet déposé par le requérant auprès de l'officier responsable Ville et transmis ce jour par ce dernier auprès du conseil municipal pour examen et décision;

ATTENDU l'avis préliminaire de démolition dûment publié en date du 3 septembre 2021 et qu'aucune opposition n'a été reçue à cet effet de la part de personnes intéressées;

ATTENDU la recommandation 66 CCU 21 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en regard du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé projeté par le requérant; et

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de rendre une décision en ce qui concerne cette demande de démolition, ainsi que le programme préliminaire de réutilisation du sol qui y est afférent d'après les critères d'évaluation établis par le Règlement 2179-2021.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCUEILLIR la demande de démolition de la société « 9433-6922 Québec inc. » pour l'immeuble sis au numéro 2030, rue de la Visitation (lots numéros 4 563 628 et 4 563 630), aux conditions ci-après détaillées :

- Les travaux de démolition et de réutilisation du sol dégagé doivent être entrepris et terminés dans un délai de 24 mois; et
- Aux fins de taxation de l'immeuble, l'équivalent des taxes perçues au moment du dépôt de la demande continuera d'être perçu de manière annuelle, et ce, jusqu'à ce que les travaux relatifs au programme de réutilisation du sol dégagé soient complétés.

ACCUEILLIR le programme préliminaire de réutilisation du sol qui est afférent, aux conditions suivantes :

- Que le programme de réutilisation du sol dégagé soit conforme en tous points aux plans 2116 déposés par Lachance et associés, architectes et datés du 4 août 2021; et
- Qu'un plan d'aménagement paysager soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux de construction.

REQUÉRIR du propriétaire de l'immeuble visé par la demande de démolition, préalablement à l'émission par l'officier responsable du certificat autorisant celle-ci, qu'il fournisse une garantie monétaire correspondant à 50 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière du bâtiment visé par la demande (ce montant ne pouvant toutefois pas excéder 100 000 \$), afin de garantir la réalisation de chacune des conditions relatives à la démolition de l'immeuble, de même que la réutilisation du sol dégagé.

RÉITÉRER que cette décision du Conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation. Elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats* de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3
2021-11-238

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE RÉUTILISATION DU SOL DÉGAGÉ – PROPRIÉTÉ DU 77, RUE DE LA PETITE-NORAIE – DÉCISION

ATTENDU que, par l'adoption du *règlement 2179-2021 concernant la démolition d'immeubles*, le conseil municipal s'est attribué l'entière responsabilité des fonctions autrefois conférées au Comité de démolition en matière de demandes de démolition d'immeubles et de programmes préliminaires de réutilisation du sol dégagé qui y sont afférents;

ATTENDU la demande de démolition et de réutilisation du sol présentée par la société « Triforce Immobilier inc. », pour l'immeuble sis au numéro 77, rue de la Petite-Noraie (lot numéro 4 561 007);

ATTENDU le dossier de demande complet déposé par le requérant auprès de l'officier responsable de la Ville et transmis ce jour par ce dernier auprès du conseil municipal pour examen et décision;

ATTENDU l'avis préliminaire de démolition dûment publié, en date du 4 novembre 2021, et qu'aucune opposition n'a été reçue à cet effet de la part de personnes intéressées, dont notamment tous locataires, s'il y a lieu;

ATTENDU la recommandation **68 CCU 21** formulée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en regard du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé projeté par le requérant; et

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal de rendre une décision en ce qui concerne cette demande de démolition, ainsi que le programme préliminaire de réutilisation du sol qui y est afférent d'après les critères d'évaluation établis par le *Règlement 2179-2021*.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCUEILLIR la demande de démolition présentée par la société « Triforce Immobilier inc. », pour l'immeuble sis au numéro 77, rue de la Petite-Noraie (lot numéro 4 561 007), aux conditions ci-après détaillées :

- Les travaux de démolition et de réutilisation du sol dégagé doivent être entrepris et terminés dans un délai de 24 mois; et
- Aux fins de taxation de l'immeuble, l'équivalent des taxes perçues au moment du dépôt de la demande continuera d'être perçu de manière annuelle, et ce, jusqu'à ce que les travaux relatifs au programme de

réutilisation du sol dégagé soient complétés.

ACCUEILLIR le programme préliminaire de réutilisation du sol qui est afférent, aux conditions suivantes :

- Que le programme de réutilisation du sol dégagé soit conforme en tous points aux plans 2021-403 déposés par SBA architectes et datés du 22 octobre 2021; et
- Qu'un plan d'aménagement paysager soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux de construction.

REQUÉRIR du propriétaire de l'immeuble visé par la demande de démolition, préalablement à l'émission par l'officier responsable du certificat autorisant celle-ci, qu'il fournisse une garantie monétaire correspondant à 50 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière du bâtiment visé par la demande (ce montant ne pouvant toutefois pas excéder 100 000 \$), afin de garantir la réalisation de chacune des conditions relatives à la démolition de l'immeuble, de même que la réutilisation du sol dégagé.

RÉITÉRER que cette décision du Conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation. Elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats* de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

SERVICES DES LOISIRS

8.1

2021-11-239

SERVICE DES LOISIRS – POSTE DE PRÉPOSÉ(E) AUX LOISIRS – AUTORISATION D'EMBAUCHE

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SG-21-11, préparé par monsieur David Cousineau, directeur général adjoint, en date du 15 novembre 2021, recommandant l'embauche d'un(e) préposé(e) aux loisirs, poste régulier à temps plein, au Service des loisirs de la Ville, afin de pourvoir un poste laissé vacant ;

ATTENDU que ce poste a été soumis à la procédure d'affichage interne, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

ATTENDU la candidature présentée à l'interne afin de pourvoir ce poste laissé vacant et son évaluation par le directeur général et le directeur général-adjoint ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive formulée au sommaire décisionnel numéro SL-21-11 à l'effet de retenir la candidature de madame **Alexandrine Lécuyer**, afin de pourvoir le poste de préposée aux loisirs, poste régulier à temps plein ; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

EMBAUCHER madame **Alexandrine Lécuyer**, afin de pourvoir le poste de préposée aux loisirs, poste régulier à temps plein, classe 3 et que ses conditions de travail soient celles prévues au sommaire décisionnel numéro SL-21-11, complétées par celles de la convention collective en vigueur, et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

REQUÊTES

9.1

2021-11-240

FONDATION POUR LA SANTÉ DU NORD DE LANAUDIÈRE – DÉFI SKI NICOLETTI
2022 – OCTROI DE SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU l'événement « Défi Ski Nicoletti » qui aura lieu les 11 et 12 mars 2022, afin d'amasser des fonds au profit de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme, et plus particulièrement la tenue de son événement « Défi Ski Nicoletti »; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCORDER une aide financière de 500 \$ à la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière pour l'inscription d'une équipe de la Ville au « Défi Ski Nicoletti » qui aura lieu les 11 et 12 mars 2022, et ce, conditionnellement à ce que l'ensemble de la contribution financière, incluant la collecte des fonds amassés par l'équipe de la Ville, soit attribuée à des projets couvrant la Municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2

2021-11-241

CENTRAIDE LANAUDIÈRE – CAMPAGNE DE COLLECTE DE FONDS 2021 – OCTROI
DE SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU la correspondance du 27 septembre 2021, de la part de Centraide Lanaudière, requérant un soutien financier de la part de la Ville dans le cadre de sa campagne de collecte de fonds 2021;

ATTENDU le projet d'échanges créatif intitulé « On Slack... Pour Centraide! », pensé et proposé par le Service des communications de la Ville, afin de mobiliser et solliciter la participation du personnel de la Ville dans le cadre de la campagne de collecte de fonds Centraide Lanaudière;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme et sa campagne de collecte de fonds 2021, tout en mobilisant le personnel de la Ville; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER la tenue du projet d'échanges créatif « On Slack...Pour Centraide! » pensé et proposé par le Service des communications de la Ville. Ainsi, pour chaque photographie thématique partagée par le personnel de la Ville sur leur plateforme d'échanges privée, la somme de 5,00\$ sera remise par la Ville auprès de Centraide, et ce, jusqu'à concurrence de la somme de 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.3
2021-11-242

LÉGION ROYALE CANADIENNE – CAMPAGNE DU COQUELICOT ET JOUR DU SOUVENIR 2021 – OCTROI DE SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU la demande de participation municipale présentée par la Légion royale canadienne, filiale de Lanaudière numéro 83, pour sa campagne du coquelicot et le jour du souvenir 2021;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 125 \$ à la Légion royale canadienne, filiale de Lanaudière numéro 83, dans le cadre de sa campagne du coquelicot et du Jour du souvenir 2021, pour l'achat d'une couronne individuelle, afin de venir en aide aux anciens combattants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0

INFORMATIONS

10.1

EMPRUNT PAR OBLIGATIONS – ADJUDICATION – DÉPÔT

10.2

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION – MOIS D'OCTOBRE 2021 – DÉPÔT

10.3

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 20 SEPTEMBRE 2021 – DÉPÔT

11.0

AUTRES SUJETS

Retrait d'un membre du conseil

*Préalablement au traitement du point 11.1 par le conseil municipal, madame la conseillère **Janie Tremblay** se retire afin de se conformer aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

11.1

2021-11-243

CONVENTION COLLECTIVE DES SALARIÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE – JOURNALIER D'ENTRETIEN AFFECTÉ À L'ENTRETIEN DES PATINOIRES – LETTRE D'ENTENTE NO. 26 – APPROBATION

ATTENDU qu'il est opportun de modifier la lettre d'entente numéro afin de tenir compte des heures d'ouverture élargies de la patinoire réfrigérée ; et

CONSIDÉRANT le projet de Lettre d'entente No. 26 préparé à cet effet, abrogeant et remplaçant la Lettre d'entente No.20, lequel est déposé ce jour auprès du conseil municipal pour examen et approbation, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante (ci-après désignée : la « **Lettre d'entente No.26** »).

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER tel quel le projet de Lettre d'entente No. 26 ; et

AUTORISER monsieur le maire **Robert Bibeau** et **Me David Cousineau**, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée la Lettre d'entente No.26 à intervenir avec le Syndicat, de même que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Reprise d'un membre du conseil

*Préalablement au traitement du point 11.2 par le conseil municipal, madame la conseillère
Janie Tremblay reprend part à la séance du conseil.*

11.2
2021-11-244

SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE JOLIETTE (CONFÉRENCE DU CHRIST-ROI) – OCTROI
DE SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée désire témoigner sa solidarité à la Saint-Vincent-de-Paul de Joliette (conférence du Christ-Roi) et contribuer à la poursuite de ses objectifs, plus particulièrement durant la période des fêtes dans le cadre de la Guignolée; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 2 500\$ à la Saint-Vincent-de-Paul de Joliette (conférence du Christ-Roi) à titre de soutien financier afin de contribuer à aider les personnes et familles dans le besoin en permettant la distribution de bons alimentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.3
2021-11-245

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2021 – SÉANCES DE DÉCEMBRE 2021 –
AUTORISATION DE MODIFICATION

ATTENDU que par la résolution numéro 2020-12-291, en date du 14 décembre 2020, le conseil municipal adoptait le calendrier des séances ordinaires de l'année 2021;

ATTENDU que, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut néanmoins décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément à ce calendrier; et

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier les jours et heures auxquelles devaient se tenir les séances ordinaires du conseil du 13 décembre et du 16 décembre 2021.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

MODIFIER les jours et heures auxquelles devaient se tenir les séances ordinaires du conseil du 13 décembre et du 16 décembre 2021, de sorte à ce qu'elle se tienne dorénavant comme suit :

- Lundi, le 13 décembre 2021 à 20h00;
- Lundi, le 20 décembre 2021 à 18h00.

ENJOINDRE le greffier de la Ville de donner l'avis prévu en ce sens par l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 13 décembre 2021, à 20 h.

13.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 37.

(signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(signé)

Me David Cousineau
Greffier